



Préavis municipal N° 1/2025 : Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission PACom composée de Gabriel Perrin, Vincent Pasquier, Nicolas Borgeaud, Samuel Aubert et Marin Freymond, s'est réunie le 11 mars 2025 en présence de Yves-Alain Bigler, Municipal en charge du dossier.

La commission a étudié le préavis 1/2025 et entendu les explications du municipal.

L'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale des zones d'activités représente une réelle opportunité pour notre commune et notre région. Elle permettra de maintenir et de développer une activité économique locale dynamique.

Cette démarche offrira aux générations actuelles et futures la possibilité d'entreprendre et de créer de nouvelles opportunités professionnelles et un développement local. Elle contribuera également à préserver des emplois à proximité de nos lieux de vie, ce qui aura un impact direct sur notre mobilité — un enjeu de plus en plus préoccupant aujourd'hui.

La gouvernance prévue garantira un soutien stratégique à nos autorités communales, leur permettant ainsi de conserver la maîtrise des emplacements concernés.

Après l'approbation par le Conseil d'Etat de cette stratégie, un règlement d'application sera rédigé par la Région. Lorsque celui-ci sera également adopté, Il sera nécessaire d'établir un plan de quartier afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie. Néanmoins, il sera probablement nécessaire de compenser les surfaces d'assolement qui seront perdues par la mise en zone à bâtir de ces parcelles actuellement colloquées en zone agricole selon le nouveau PACom en cours d'approbation.

La commission recommande que la commune procède à l'acquisition des parcelles concernées. Cette démarche est essentielle pour maintenir la maîtrise sur le choix des entreprises qui pourraient se développer sur ces parcelles. En lieu et place de la location des parcelles, la commission recommande également le développement de droit distinct et permanent (DDPs) sur cette zone avec les entreprises intéressées, ce qui permet à la commune de rester propriétaire du bien foncier.

La commission soulève également le besoin de pouvoir conserver, entretenir ou créer des accès sûrs et durable pour les futurs usagers de ces zones d'activités ainsi que les habitants du village afin de pouvoir gérer au mieux le trafic qui sera induit par ce développement.



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis n° 01/2025 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud tel qu'il a été présenté

Montanaire, le 18 mars 2025

Gabriel Perrin

Vincent Pasquier

Nicolas Borgeaud

Samuel Aubert

Marin Freymond (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrés avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**